

Accepter la végétation spontanée

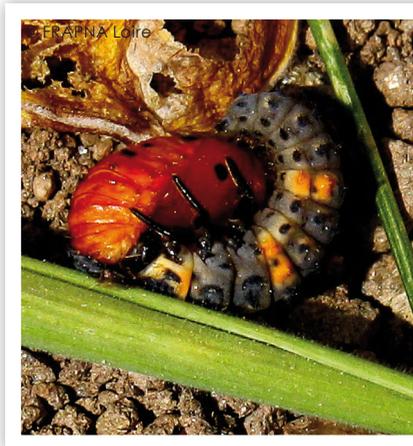
Autrefois appréciées pour leurs vertus culinaires, thérapeutiques, esthétiques... **les herbes folles sont aujourd'hui les victimes de notre acharnement à les détruire.** Redécouvrir ces herbes que l'on dit mauvaises parce que nous les connaissons mal, et accepter de les voir s'installer en ville est une autre façon de réduire l'utilisation des pesticides.

La protection biologique

Il s'agit de **combattre les ennemis des cultures**, essentiellement des maladies ou des insectes ravageurs, **en utilisant leurs ennemis naturels**, les « **auxiliaires** ». Exemple bien connu : la **coccinelle**, qui se nourrit de pucerons.

La protection biologique intégrée (PBI)

Lorsque la lutte biologique ne permet pas de contrôler les ravageurs, des **produits chimiques** dits « **compatibles** » (respectueux des auxiliaires) peuvent être appliqués. La PBI se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires et les ravageurs sur la culture protégée.



Larve et chrysalide de coccinelle

Concevoir des espaces pour limiter le recours aux pesticides



Réfléchir à l'aménagement de nouveaux espaces et anticiper leur entretien permet de **limiter au maximum le recours aux pesticides**. Limiter les **surfaces imperméables**, créer des **trottoirs enherbés**, réaliser des **parkings végétalisés**, limiter les jointures et bordures très prisées par la végétation spontanée... autant de solutions à envisager.

Aménagement d'une rue neuve, à Renaison (42) : l'absence de trottoirs limite les recoins où la matière organique et les graines peuvent s'accumuler. Le caniveau central limite les joints où les herbes percent quand ils sont dégradés.

Porter une attention particulière au fleurissement

Lors de la conception des massifs floraux et arbustifs, il est judicieux de choisir des **espèces locales**, **adaptées** aux conditions pédoclimatiques (**type de sol et climat**) : elles sont résistantes aux ravageurs et aux maladies. Il devient ainsi possible de bannir insecticides et fongicides.



Les collectivités donnent l'exemple

Convaincues du danger des pesticides pour notre santé et notre environnement - y compris à très faibles doses, les collectivités sont toujours plus nombreuses à s'engager dans une démarche de réduction des pesticides. En 2014, la région Rhône-Alpes comptait déjà plus de cent communes signataires de la charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Chacun d'entre nous, en tant que citoyen, peut agir pour préserver notre environnement et notre santé en acceptant tout simplement la présence de végétal dans l'espace public et en transposant les techniques alternatives sur son trottoir, son jardin ou son balcon.

Pour tout renseignement

Union régionale FRAPNA
coordination@frapna.org
www.frapna.org
04 78 85 97 07

FRAPNA Ain
frapna-ain@frapna.org
www.frapna-ain.org
04 74 21 38 79

FRAPNA Ardèche
frapna-ardeche@frapna.org
www.frapna-ardeche.org
04 75 93 41 45

FRAPNA Drôme
frapna-drome@frapna.org
www.frapna-drome.org
04 75 81 12 44

FRAPNA Isère
frapna-isere@frapna.org
www.frapna-38.org
04 76 42 64 08

FRAPNA Loire
frapna-loire@frapna.org
www.frapna-loire.org
04 77 41 46 60

FRAPNA Rhône
frapna-rhone@frapna.org
www.frapna-rhone.org
04 37 47 88 50

FRAPNA Savoie
frapna-savoie@frapna.org
www.frapna-savoie.org
04 79 85 31 79

FRAPNA Haute-Savoie
frapna-haute-savoie@frapna.org
www.frapna-haute-savoie.org
04 50 67 37 34



Quelles alternatives aux pesticides ?

www.frapna-zeropesticide.fr



Graphisme : FRAPNA Loire - Rédaction : FREDON centre et Loiret nature Environnement - Adaption : FRAPNA Loire 2012



Les pesticides ont longtemps été synonymes de propreté en ville. On en retrouve dans le sang, les graisses, certains organes et le lait maternel. Les pesticides sont mis en cause dans l'émergence de plusieurs cancers, les troubles de la reproduction, les perturbations du système nerveux et immunitaire. Certains contribuent à la disparition des abeilles, des papillons ou encore des oiseaux, victimes parmi beaucoup d'autres. Mais comment les collectivités, les entreprises, les établissements publics et privés peuvent-ils s'en passer?

Prévenir la levée de la végétation spontanée

Il est possible d'empêcher la levée des plantes indésirables et de **réduire significativement** le recours au **désherbage**. Les plantes couvre-sol et le paillage empêchent la lumière d'atteindre le sol et limitent la germination des graines de végétation spontanée. Ces techniques présentent de **nombreux avantages** :

- **changements de température atténués**,
- **diminution de l'évapotranspiration**, limitant ainsi l'arrosage,
- **protection du sol contre l'érosion** et le **ruissellement**,
- structure du **sol améliorée**, drainage facilité et **échanges gazeux** au niveau des **racines favorisés**,
- **activité biologique** du sol **améliorée**.

Les plantes couvre-sol

Le choix se fait en priorité en **fonction des conditions climatiques** et du **type de sol**. En second lieu, on choisit les couvre-sols parmi la multitude d'espèces existantes, en fonction de leur vitesse de croissance, de leur volume, de leur période de floraison, de la couleur des fleurs, du type de feuillage (persistant ou non), de la couleur et de la forme des feuilles...

Quelques plantes tapissantes :

Epimedium alpinum (fleur des Elfes), *Galium odoratum* (gaillet), *Geranium endressii* (géranium vivace), *Hedera helix* (lierre), *Helleborus foetidus* (rose de Noël), *Lamium galeobdolon* 'Florentinum' (liamier d'ornement), *Symphytum officinale* 'Purpureum' (consoude), *Vinca minor* (petite pervenche)...

Les paillages

Privilégier des matériaux organiques, biodégradables : les matériaux naturels favorisent l'activité biologique et l'aération du sol, retiennent l'eau (réduisant l'arrosage), se décomposent lentement et améliorent la structure du sol après incorporation. Les **paillages synthétiques** sont efficaces là où l'on veut réduire l'intervention des agents (abords de routes passantes, terrains peu accessibles...). Leur intérêt est limité : il ne sont **pas biodégradables** (déchets à éliminer), ne laissent pas passer l'eau et **réduisent l'activité des micro-organismes**.



Les techniques curatives

Il existe plusieurs techniques pour éliminer les herbes spontanées sans recourir aux herbicides. Elles sont soit mécaniques, soit thermiques.

Les techniques mécaniques

L'arrachage manuel

La binette, la serfouette, le sarcloir, le couteau à désherber... autant d'outils qui remplacent efficacement les herbicides dans les **massifs** ou sur les **allées perméables**. Jusqu'au pic-bine®, une binette améliorée permettant d'éradiquer la végétation spontanée dans les caniveaux...



Le balayage

Un balayage régulier des **bordures** permet d'éliminer le substrat et les graines qui s'y accumulent et d'arracher la végétation installée quand elle n'est pas trop développée. Cette technique est bien adaptée aux **caniveaux**, mais convient également à **toute surface imperméable** (bitumée, dallée, pavée...) dès lors que les joints sont en bon état.



Le chassis-piste

Une **herse-râteau** à dents dures **travaille la couche superficielle du sol et arrache les herbes**. Pour finir, un rouleau et une brosse nivellent le sol. Ce système convient pour les **grandes surfaces meubles** : terrains stabilisés, pistes, allées gravillonnées, chemins...



Les systèmes de sabot rotatif

Ces techniques, utilisables sur **surfaces meubles destructurables** (sable, gravillons, herbe...) **déracinent les herbes** en travaillant le sol sur les premiers centimètres.

Désherbeur à flammes



Le désherbage thermique

Cette méthode consiste à appliquer un choc thermique sur les plantes qui dénature les protéines et fait éclater les cellules, entraînant ainsi la mort de la partie aérienne des végétaux ciblés.

Il existe des **désherbeurs thermiques** :

- À **flammes** (flamme directe) : ces matériels fonctionnent au butane ou propane, sous phase liquide ou gazeuse.
- À **infrarouges** (flamme indirecte) : les flammes chauffent une plaque en céramique. La chaleur produite est canalisée par un four en inox où la température atteint 1 000°C.

- À **mousse** (Waipuna) : l'eau chaude est additionnée d'une mousse organique biodégradable, à base de fibre de coco et d'amidon de maïs. Elle maintient la chaleur plus longtemps au contact de la végétation à détruire.

- À **eau chaude** ou **vapeur** : l'eau est portée à haute température (par le biais d'une chaudière au fuel ou d'une résistance électrique) et appliquée sur les plantes à détruire.

Désherbeur à vapeur

